

## Informations complémentaires

<b>Echéancier de paiement</b>	<p>En règle générale et sauf indication contraire un acompte de 30% du montant de location des surfaces est dû à la signature du contrat. Le solde du contrat doit être réglé au plus tard 10 jours avant la manifestation. La facture finale contenant d'autres prestations sera réglée dans les 30 jours suivants la manifestation.</p> <p>Les prestations supplémentaires commandées après la signature du contrat, seront ajoutées à la facture finale, selon la liste des prix en vigueur.</p>
<b>Conditions générales d'affaires (extrait)</b>	<p>Les prix s'entendent hors taxes. La TVA, calculée conformément à la loi, est ajoutée au montant final. En cas de modification, le taux sera adapté.</p> <p>L'offre ainsi que les réservations de dates sont assurées jusqu'à la date de validité indiquée au bas de la première page du contrat. Passé cette date, les réservations sont maintenues dans la mesure du possible, mais si une autre demande se concrétise, elle sera prioritaire.</p> <p>Sauf avis contraire dûment exprimé par l'organisateur, l'événement sera annoncé sur la page agenda du site internet <a href="http://www.espace-gruyere.ch">www.espace-gruyere.ch</a> Pour les manifestations de type privé, seul le nom et la date sont indiqués, sans détail supplémentaire.</p> <p><u>Autres éléments important figurant dans les conditions générales d'affaires:</u> Durée du contrat et dénonciation Assurances et responsabilités Autorisations et aspects légaux</p>
<b>Plan, concept organisationnel circulations</b>	<p>Les plans, le concept organisationnel et de circulation sont à transmettre à Espace Gruyère 30 jours avant qu'ils ne soient communiqués ou envoyés à des tiers pour approbation.</p> <p>En cas de nécessité, Espace Gruyère est en droit d'imposer des mesures spéciales dont les coûts restent à charge de l'organisateur.</p>
<b>Prestations comprises ou non comprises</b>	<p>La location d'un espace comprend dans tous les cas : l'éclairage blanc de base, le chauffage, la ventilation, l'utilisation des WC, un service de piquet technique bâtiment entre 7h00 et 19h00. (tél. : +41 26 919 08 80).</p> <p>Toute autre prestation non mentionnée dans l'offre n'est pas comprise et sera facturée en sus. Nous vous rendons notamment attentifs aux prises électriques, au nettoyage des locaux, à la permanence WC durant la manifestation, aux services de samaritains, aux services de sécurité et de parking, de même qu'aux taxes communales.</p>
<b>Restauration</b>	<p>Par contrat avec Espace Gruyère, l'exclusivité des services de restauration est accordée au locataire du site Fine Fourchette. Toute dérogation à ce principe doit faire l'objet d'une demande écrite.</p> <p>Si l'organisateur souhaite travailler avec un traiteur non agréé par Espace Gruyère, ce dernier devra accepter les termes de la convention pour traiteur externe, laquelle prévoit notamment le versement d'une rétrocession sur le chiffre d'affaires.</p>
<b>Sécurité</b>	<p>Espace Gruyère est responsable de la sécurité liée aux locaux et à leur conformité. La sécurité de la manifestation est de la responsabilité de l'organisateur.</p>
<b>Interdiction de fumer</b>	<p>Selon la législation fribourgeoise, tous les locaux d'Espace Gruyère sont non-fumeurs. Il est de la responsabilité de l'organisateur de faire respecter cette interdiction.</p>
<b>Assurance</b>	<p>L'organisateur doit être au bénéfice d'une assurance RC conforme aux directives des conditions générales.</p>